



OCCE 95
Office Central de la
Coopération à
l'École

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DU VAL D'OISE
2, allée de la Sébille – 95800 CERGY SAINT CHRISTOPHE
☎ : 01 30 32 32 00
Mail pour changement de mandataire :
Secretariatocce95@outlook.fr
Site web : <https://ad95.occe.coop/>

**N° adhérent
OCCE 95**
095-

DÉLÉGATION DE POUVOIRS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

(Un formulaire par mandataire)

Le Conseil d'Administration de l'OCCE du Val d'Oise, sous la présidence de Mme BONNAIRE

Révoque les pouvoirs accordés à Mme, M. :

Délègue les pouvoirs ci-dessous à :

M., Mme Nom de naissance

Prénom : Date de naissance : / /

Téléphone personnel : Mail personnel :

Adresse personnelle :

Joindre photocopie recto/verso de votre CNI lisible en cours de validité

Au sein de la coopérative ou du foyer existant dans sa classe ou dans son établissement et adhérent à l'OCCE 95.

- Pouvoir d'encaisser toutes les recettes et régler toutes les dépenses relatives au fonctionnement de la coopérative scolaire dans le cadre de son objet social défini par les statuts de l'association départementale OCCE.
- Pouvoir de donner toute signature de toutes opérations courantes n'engageant pas la coopérative sur plusieurs années.
- Pouvoir de retirer dans tous les bureaux de poste, entreprises ou administrations, tous paquets, lettres, mandats, destinés à la coopérative et donner décharge.

OCCE 95, coopérative scolaire :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Ville : Code postal :

Courriel : 095..... @ac-versailles.fr Tél :

Banque Populaire Rives de Paris (cocher) Compte n° :

Demande carte de dépôt

Demande ouverture de compte

Le titulaire du compte est l'OCCE 95 représentée par le mandataire de l'Association Départementale. Le compte étant domicilié à l'école ou l'établissement. Les mandataires, signataires des chèques et ordres de débit, sont les mandataires locaux de la coopérative scolaire indiquée ci-dessus.

Le mandataire local :

- Ne pourra transmettre à une tierce personne la délégation de pouvoirs qui lui aura été accordée par le conseil d'administration de l'association départementale OCCE, ni modifier l'intitulé du compte, ni clore le compte.
- Préviendra par écrit l'association départementale afin de mettre fin à cette délégation. Tout manquement à cette disposition statutaire engagera la responsabilité du mandataire de la coopérative scolaire ou du foyer coopératif qui perdra la couverture juridique de l'association départementale en cas de contestation mettant en cause la régularité de la gestion des comptes.

La délégation de pouvoirs ne prendra fin que par délibération du conseil d'administration de l'association départementale.

Pour extrait, certifié conforme, le / / 20.....

Bon pour mandat OCCE 95

Signature Présidente de l'OCCE 95

Bon pour acceptation de mandat

Recopier « Bon pour acceptation de mandat » et signer dans ce cadre.

Réservé à l'OCCE 95

Le mandataire local de la coopérative